

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD75

présenté par
M. Chanteguet

ARTICLE 40

- I. À l'alinéa 2, substituer à la référence : « 7 », la référence : « L. 5442-6 ».
- II. À l'alinéa 3, substituer à la référence : « 9 », la référence : « L. 5442-8 ».
- III. À l'alinéa 4, substituer à la référence : « 1^{er} », la référence : « L. 5441-1 ».
- IV. À l'alinéa 5, substituer à la référence : « 28 », la référence : « L. 5443-11 ».
- V. À l'alinéa 6, substituer à la référence : « 24 », la référence : « L. 5443-7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.